Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260307-08_03_2026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le samedi 7 mars à 14h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

Etaient présents, Denis PALLUEL, Lydia ROLLAND, Jean GOUZIEN, Marie Noëlle MINIOU, Fabienne TOULAN, Joël RICHARD, Fanch QUENOT, Marie José BERTHELE, Ines ORLACH, Emilie TIERSEN

Absents : Thierry ROLLAND, Frédéric BERNARD, Mickaël GRÜNWEISER

Ont donné procuration : Thierry ROLLAND à Denis PALLUEL

Secrétaire de séance : Ines ORLACH

Nombre de conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11
Date de transmission au contrôle de légalité : 10/03/2026
Date d'affichage : 10/03/2026

N°08-03-2026 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OUESSANT SPORT LOISIRS – FESTIVAL DES FANFARES

Dans le cadre de l'organisation du festival des fanfares pour la programmation 2026, l'association Ouessant Sport Loisirs intervient en soutien de logistique d'accueil des différentes fanfares, en complément de la fanfare Zebaliz (Brest). Elle assure notamment la fourniture de 700 repas pour les bénévoles, les musiciens et les visiteurs. Elle finance en totalité la traversée en bateau des musiciens participants ainsi que le trajet par car du port du Stiff au bourg. Ses actions, indispensables au bon déroulement de l'évènement, par son soutien logistique majeur, contribuent à la réussite du festival, notamment en garantissant la qualité de l'accueil. Sans ce service, la manifestation disparaîtrait.

La participation et le soutien de Ouessant Sport Loisirs, permettent de garantir le bon déroulement du festival, de valoriser l'engagement des bénévoles et de soutenir les musiciens. Cette participation s'inscrit dans une démarche de solidarité et de valorisation de la vie associative et culturelle locale.

Le festival des fanfares attire du public, dynamise le territoire et renforce l'attractivité culturelle de la commune.

Budget prévisionnel festival des fanfares

Dépenses		Recettes	
Transport	4 500 €	Manifestation	14 000.€
Hébergement	900 €	Subvention commune	1 500 €
Alimentation	9 500 €		
Diverses fournitures	600 €		
TOTAL	**15 500 €**	**TOTAL**	**15 500 €**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260307-08_03_2026-DE

Dans ce cadre, l'association Ouessant Sport Loisirs sollicite une subvention communale de 1500 €, pour couvrir une partie des frais engagés, dans la mesure où leur contribution participe directement à la réussite d'une manifestation majeure pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants, d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 € à Ouessant Sport Loisirs, dans le cadre de l'organisation du festival des fanfares 2026, de dire que la subvention sera inscrite au budget primitif 2026, article 65748, de ne verser cette subvention que sur présentation des factures acquittées et d'un RIB, fournis par l'OSL, d'autoriser le maire ou l'un de ses représentants à signer toutes les pièces du dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Denis PALLUEL

